SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

Décision n° P2024-04
du président du directoire du 22 février 2024

portant délégation de signature à Madame Elisa LEPRETRE, chargée de mission environnement

Le président du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu l'ordonnance n° 2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2017-427 du 29 mars 2017, modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment ses articles 21 et 22,

Vu la délibération n° CS 2023-3-1.1 du conseil de surveillance du 1er octobre 2020, portant renouvellement de nomination des membres du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe, dont son président,

Vu la décision du directoire n° D2017-16 du 21 juillet 2017 fixant les modalités de publication des actes et des décisions du directoire et de son président,

adopte la décision suivante

Article 1er – Déclarations et dépôts de plainte

Délégation est donnée à Madame Elisa LEPRETRE, chargée de mission environnement, à l'effet de signer au nom de Monsieur Jérôme DEZOBRY, président du directoire, et dans le cadre de ses attributions, les déclarations et dépôts de plainte et tous actes s'y rapportant au nom de la Société du Canal Seine-Nord Europe.

Article 2 – Conditions générales

La délégation consentie par la présente décision est exercée dans la limite des attributions de Madame Elisa LEPRETRE et dans le respect des règlements et des procédures en vigueur dans l'entreprise.

Le délégataire rend compte au président du directoire et au directeur Partenariats Territoires Europe de l'utilisation faite de la présente délégation.

Article 3 - Publication

La présente décision sera publiée au Recueil officiel des actes du directoire et de son président et sur les sites internet et intranet de la Société du Canal Seine- Nord Europe.

Fait le 22 février 2024

Le président du directoire

Jérôme DEZOBRY